

Arnaque électorale en Belgique

Ho ! les belges, qui sait ce qu'est la méthode « *Imperiali* » ?

Et la méthode « *D'Hondt* » ?

Ma tête à couper qu'il n'y en a pas un sur cent mille qui le sait.

Eh ! bien, c'est une simple astuce (arnaque) arithmétique par laquelle **VOUS VOUS FAITES COUILLONNER** aux élections

-communales, par la méthode dite *Imperiali*.

-fédérales, par la méthode dite *D'Hondt*.

Cette astuce consiste tout simplement à diviser le nombre de voix obtenues par chaque liste, successivement par 1, 1.5, 2, 2.5, 3 ... (*Imperiali*) ou par 1, 2, 3, 4, 5 ... (*D'Hondt*) et d'attribuer les n sièges à pourvoir aux n plus grands quotients.

Ce qui a pour effet de favoriser les gros partis au détriment des autres, en violation de la constitution belge dont l'art. 62 déclare « *Les élections se font par le système de représentation proportionnelle* ».

« représentation proportionnelle » signifie qu'on attribue aux différents partis un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix obtenues, principe qui relève de la plus simple équité en démocratie, mais qui est violé par les méthodes *Imperiali* et *D'Hondt*.

Quelques explications pour ceux qui n'ont pas « la bosse des maths »

Prenons un exemple simple : **10 000** votes valables exprimés, **10** sièges à pourvoir.

Liste A : **5000** voix, Liste B : **3000** voix, Liste C : **2000** voix. (total = 10 000 votes)

Ici, la « représentation proportionnelle » consiste à attribuer

Liste A : **5** sièges, Liste B : **3** sièges, Liste C : **2** sièges (total = 10 sièges)

Malheureusement, dans la pratique, on n'a jamais des chiffres aussi ronds.

Que se passe-t-il si A obtient 5341 voix, B 2658 et C 2001 ? (même total de votes)

Impossible de couper un élu en morceaux pour donner à la liste A : 0,341 élus, B : 0,658 élus et C : 0,001 élus ! La méthode parfaite n'existe donc pas.

Mais il existe une méthode capable de respecter au mieux la représentation proportionnelle, c-à-d la plus simple justice et donc le choix de l'électeur : c'est la méthode dite « du plus grand reste ».

Méthode « du plus grand reste »

Reprenons donc cet exemple où A obtient 5341 voix, B 2658 et C 2001 voix.

Ici, puisqu'il y a 10 000 votes valables exprimés et 10 sièges à pourvoir, il faut 1000 voix ($10\,000/10$) pour obtenir 1 siège.

A obtient 5 sièges, reste 341 ($5341 - 5000$) voix non attribuées.

B obtient 2 sièges, reste 658 ($2658 - 2000$) voix non attribuées.

C obtient 2 sièges, reste 1 ($2001 - 2000$) voix non attribuée.

9 sièges sont donc ainsi attribués, reste 1 siège à attribuer. La plus simple équité veut qu'on attribue ce siège à la liste qui reste avec le plus grand nombre de voix non encore attribuées, soit la liste B.

Ce qui donne A : 5 sièges, B : 3 sièges et C : 2 sièges.

Le principe de « représentation proportionnelle » est respecté, de même que l'équité et le choix de l'électeur.

Alors que le procédé Imperiali donne pour ce même exemple 7 (!) sièges à la liste A, 2 à la liste B et un seul à la liste C.

La vérité toute crue est qu'ici, 1001 électeurs sur 2001 (plus de la moitié) croient avoir voté pour C, alors qu'en fait ils ont voté pour A, et 658 électeurs sur 2658 (un quart) croient avoir voté pour B mais ont en fait voté pour A.

Et ils n'en savent rien !!!

Si vous connaissez une pire arnaque que celle-là, faites m'en part, car moi, je n'en connais pas.

Maintenant, j'ai l'habitude de dire « *ne croyez pas tout ce que le pape dit, ni tout ce que le roi dit, ni tout ce qu'un professeur d'université dit, encore moins tout ce qu'un politicien dit* ».

Vous n'avez donc aucune raison de croire d'office tout ce que je viens d'écrire. Pour vous permettre de vérifier, j'ai mis sur mon [Site Depouhon JP](#) le programme « votes.exe » Il s'agit d'un logiciel très convivial qui vous permet de simuler facilement l'attribution des sièges en Belgique pour 10 000 votes valables exprimés, 10 sièges à attribuer, 3 listes A, B, C.

Tout ce que vous avez à faire, c'est entrer un nombre de voix pour A et pour B, le programme calcule le nombre de voix C pour que le total fasse 10 000 et affiche instantanément tous les quotients Imperiali et D'Hondt (en vert les 10 plus grands quotients, en rouge les autres) ainsi que les sièges attribués à chaque liste.

Le programme affiche également sur la même page le nombre de sièges qui seraient attribués par la seule méthode honnête, celle dite « du plus grand reste ».

Prenez vos calculatrices, vous pourrez vérifier que mon programme « votes.exe » n'est pas truqué, et vous comprendrez mieux l'arnaque dont vous êtes victimes à chaque élection.

Les contre-vérités.

J'ai trouvé sur internet des dizaines de sites officiels déclarant sans la moindre vergogne que la représentation proportionnelle s'applique en Belgique par la méthode Imperiali ou D'Hondt. Difficile de proférer de pires contre-vérités !

Je n'en donne que 3 exemples pour vous permettre de vérifier :

[Elections communales](#) 14 Oct 2012 – vade-mecum pour les présidents des bureaux communaux.

Le § 50 affirme sans sourciller : « *L'attribution des mandats s'effectue par application du principe de la représentation proportionnelle intégrale* ».

Le § 64 donne pourtant un exemple Imperiali qui prouve le contraire (5449 votes, 19 sièges à attribuer) :

Liste POMME (sic) :	536 voix	1 siège.
Liste CERISE :	1430 voix	5 sièges.
Liste MYRTILLE :	2398 voix,	10 sièges.
Liste POIRE :	1085 voix,	3 sièges.

A la proportionnelle, cela donnerait respectivement 2, 5, 8 et 4 sièges. MYRTILLE a donc volé un siège à POMME et un siège à POIRE grâce à l'arnaque Imperiali. En d'autres mots, un bon nombre d'électeurs qui croient avoir voté pour POMME ou pour POIRE, ont en fait voté pour MYRTILLE. Prenez vos calculatrices et vérifiez !

Mais il y a pire : le § 75 déclare : « *Cas particulier : une liste a obtenu plus de sièges qu'elle n'a de candidats. Ces sièges sont répartis entre les autres listes* ».

Moralité : ne votez jamais pour un parti qui présente peu de candidats, car là vous pouvez être sûrs que votre voix ira à un autre parti.

Le [CRISP](#) déclare «*Depuis 1899, le système de la représentation proportionnelle est appliqué lors des différents types de scrutin en Belgique* ».

Il donne toute une série d'exemples qui prouvent que c'est un mensonge, dont celui-ci en ce qui concerne la clé D'Hondt (420 votes, 11 sièges à pourvoir) :

Liste :	A	B	C	D	E	F
Voix :	130	100	70	60	50	10
Sièges :	4	3	2	1	1	0

A la proportionnelle, cela aurait donné respectivement 3, 3, 2, 2 et 1 siège. Ici, la liste A a volé un siège à la liste D.

Le site vocabulaire.politique.be déclare : « Comparé au système D'Hondt, le système Imperiali favorise les listes ayant obtenu le plus grand nombre de voix » ... mais donne un exemple qui prouve le contraire (100 000 votes, 10 sièges à pourvoir) :

	Sièges Imperiali	Sièges D'Hondt
A : 46 600 voix	5	5
B : 18 300 voix	2	1
C : 35 100 voix	3	4

A la proportionnelle, cela aurait donné respectivement 5, 2 et 3 sièges.

Mais ils se sont trompés deux fois : primo, ils ont tout simplement interverti Imperiali et D'Hondt. C'est ce dernier et non Imperiali qui donne le même résultat qu'à la proportionnelle (5, 2 et 3). Secundo, le système d'Hondt favorise aussi – mais légèrement moins - les listes ayant obtenu le plus grand nombre de voix. L'exemple donné (quand on a corrigé l'erreur d'interversion) est un cas particulier où D'Hondt donne le même résultat qu'à la proportionnelle.

C'est de la simple arithmétique : plus la différence entre le premier et le dernier diviseur est petite, plus les gros partis sont favorisés.

Ainsi, si on divise par 1, 1.01, 1.02, 1.03 ... le premier parti est certain de prendre la *totalité* des sièges.

Par contre, si on divise par 1, 10, 100, 1000 ... on obtient le même résultat qu'à la proportionnelle. Mais quel casse-tête pour les présidents des bureaux de vote ! Imaginez que 10 listes se présentent et que 43 sièges sont à pourvoir : Cela fait 80 (8x10) quotients à calculer et 43 plus grands à rechercher. Alors que la méthode du plus grand reste est toute simple et la seule équitable.

Conclusion :

J'ai la très nette impression de vivre dans une société crétinisée, où on peut proférer les pires contre-vérités ou les pires conneries dans tous les médias, sans que personne ne s'en rende compte ou ne se retourne.

Et malheureusement ce problème ne se manifeste pas que dans le domaine politique (où par exemple Charles Michel, juste avant les dernières élections, proclamait véhémentement « *Avec la NVA au gouvernement ? Jamais !* » et « *La pension à 67 ans ? Jamais !* » A peine élu, la NVA entre au gouvernement et la pension passe à 67 ans.)

Quelques exemples en dehors de la politique :

Au JT de RTL-TV1 : « *ceux [affaire récente] qui ont été condamnés en assise vont en appel* ». La vérité est que la Belgique est le seul pays au monde où il n'y a pas d'appel sur les cours d'assise. En violation de la déclaration européenne des droits de l'homme. Il est donc impossible d'aller en appel puisque cela n'existe pas en Belgique.

Ou encore : « *La Cour Européenne des Droits de l'Homme a cassé tel jugement* ». Parfaitement ridicule, la CEDH n'a absolument aucun pouvoir de cassation.

A un récent débat télévisé du dimanche qui réunissait les chefs de parti, le responsable du PTB déclarait « *Ce que nous voudrions, c'est nationaliser les centrales électriques* ». Immédiatement Louis Michel (MR) lève les bras au ciel : « *C'est du soviétisme !* » et le présentateur : « *Passons au sujet suivant* ». Personne sur le plateau pour faire remarquer au sieur Michel qu'il ne faut pas aller très loin : nos voisins français ont nationalisé les centrales électriques depuis 1946. Cela n'a donc rien à voir avec du « soviétisme ». Par contre, la réalité est que la France est le 2^e pays le moins cher d'Europe en ce qui concerne le prix de l'électricité (seule la Bulgarie fait mieux.) Alors que la Belgique est le 2^e pays le plus cher (seul le Royaume-Uni fait pire).

Je pourrais remplir des pages et des pages avec ce genre d'exemples. A se taper la tête contre les murs.

Jean Paul Depouhon.